

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
Jusqu'à 29 999 €		2 900 €
De 30 000 € à 44 999 €		4 300 €
De 45 000 € à 59 999 €		4 800 €
De 60 000 € à 74 999 €		5 800 €
De 75 000 € à 89 999 €		6 800 €
De 90 000 € à 109 999 €		7 800 €
De 110 000 € à 129 999 €		8 800 €
De 130 000 € à 149 999 €		9 800 €
De 150 000 € à 179 999 €		11 500 €
De 180 000 € à 219 999 €		13 500 €
De 220 000 € à 299 999 €		6.50 %
De 300 000 € à 499 999 €		6.00 %
A partir de 500 000 €		5.00 %

LOCATION

SUPERFICIE	MONTANT AU M ² Zone tendue	MONTANT AU M ² Zone non tendue
- de 40 m ²	13 € dont 3 € pour l'EDL	11 € dont 3 € pour l'EDL
- de 80 m ²	12 € dont 3 € pour l'EDL	10 € dont 3 € pour l'EDL
- de 150 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL	9 € dont 3 € pour l'EDL
+ de 150 m ²	sur devis	sur devis

Dans la limite du plafond de 13 €/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

Suppléments :

- + 50 € TTC si ouverture d'un contentieux
- + 100 € TTC de frais de clôture / + 100 € TTC de congé bailleur
- + 45 € TTC / an et par lot pour l'aide à la déclaration des revenus fonciers (dans la limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses
Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.25 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) : 13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 15.06.2020

AJP IMMOBILIER 33 | Carte professionnelle CPI 4401 2018 000 031 988 - SARL au capital de 5 500 euros - Garantie financière BPA GRAND OUEST - RCS 824 560 544